

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES – PADD –



Commune de TOURRETTES-SUR-LOUP



5 rue de la Préfecture
06 300 NICE

Mars 2020



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) correspond au document cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il présente le projet communal et définit les orientations générales à l'échelle de la commune. Ces orientations croisent les enjeux de plusieurs domaines de la politique publique :

- Aménagement et urbanisme,
- Équipement,
- Paysage,
- Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques,
- Habitat,
- Transports et déplacements,
- Développement des communications numériques,
- Développement économique et commercial, les loisirs.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables exprime la vision de la commune à l'horizon 2035.

→ *Tout point abordé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables devra être traduit réglementairement par la suite dans les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme.*



Le diagnostic territorial, préalablement établi dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, a permis à la commune de Tourrettes-sur-Loup de dégager les éléments qui lui permettent d'exprimer son projet communal au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Aussi, cinq orientations de développement communal fondent le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Tourrettes-sur-Loup :

- **Assurer un développement et un aménagement durable du territoire**
- **Conforter le rôle économique et social communal**
- **Assurer une gestion dynamique du patrimoine naturel et des risques, dans le respect des équilibres du territoire**
- **Garantir une mobilité et un mode de vie durables**
- **Fixer des objectifs chiffrés de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**



ORIENTATION N°1

*ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ET
UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE*



■ Privilégier l'accueil des nouveaux logements sur les espaces stratégiques de développement urbain, pôles de centralité à conforter :

- . Le quartier du Pré Neuf / La Magdeleine : renforcement de la centralité avec développement d'une offre en logements en lien avec un pôle culturel, sportif et associatif,
- . Le hameau de Pont du Loup : confortement du hameau de Pont du Loup comme véritable pôle de centralité intercommunal entre Tourrettes-sur-Loup et Gourdon :
 - incitation à la mixité fonctionnelle et générationnelle : création de logements adaptés aux jeunes actifs et aux personnes âgées, création de commerces et services de proximité.
 - amélioration de l'entrée de ville et de la qualité de vie : création de stationnement adaptées aux différentes fonctions urbaines et aux usages quotidiens (logements, commerces, services...)La création de ce pôle de centralité intercommunal est portée par les deux communes concernées et par la CASA. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) précise les principes d'aménagement envisagé.
- . Privilégier l'accueil en nouveaux logements dans les secteurs situés à proximité des principaux axes de communication et des points d'arrêts de transports collectifs.
- . Adapter l'offre en logements aux besoins des ménages et aux nouvelles structures familiales – logement pour actifs, logement de plus petite taille, logement locatif conventionné – sur l'ensemble de la commune.
- . Offrir la possibilité d'édifier des formes d'habitat alternatives – petits immeubles collectifs ou habitat individuel groupé –, compatibles avec l'urbanisation existante et intégrées au paysage communal.
- . Encourager la protection ainsi que la valorisation du patrimoine bâti du centre ancien du village de Tourrettes-sur-Loup et la réhabilitation du hameau de Pont du Loup – favoriser les opérations de réhabilitation dans le parc de logement existant.



. Répondre aux objectifs de mixité sociale : au total 12 logements locatifs sociaux par an à l'horizon du PLH 2020-2025. Le PLU répondra à ces objectifs par l'inscription de servitude de mixité sociale "SMS" et éventuellement de périmètres de mixité sociale.

BILAN DES LOGEMENTS SOCIAUX EXISTANTS	
Parc actuel de logements sociaux	33 lgts

BESOIN EN LOGEMENTS SOCIAUX POUR ATTEINDRE 25 % DU PARC EN 2025 (à l'horizon du PLH 2020-2025)	
Nombre de logements locatifs sociaux à créer	401 lgts

Valoriser les perceptions paysagères identitaires de Tourrettes-sur-Loup :

Il s'agit de protéger et mettre en valeur les espaces et sites patrimoniaux et paysages remarquables, et porteurs de l'identité communale :

- Préserver et conforter le socle du village, écrin de verdure entourant le village médiéval,
- Préserver la silhouette de village perché de Tourrettes-sur-Loup, et son architecture médiévale,
- Conforter et valoriser les domaines des Courmettes, du Villars, du Caire,
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti : le PLU identifiera les éléments de patrimoine à protéger en complément des périmètres de protection des monuments historiques, des sites classés et des sites et monuments naturels,
- Préserver les espaces remarquables identifiés par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA),
- Maintenir le caractère naturel des versants fortement perceptibles,



- Protéger et mettre en valeur les sites de restanques occupés par des vergers, oliveraies, ils constituent notre patrimoine ancestral...,
- Encadrer fortement l'expansion urbaine sur les versants ouverts sur le grand paysage et maintenir leur dominante végétale :
 - . coupures d'urbanisation à créer entre les espaces urbains constitués,
 - . limitation de la constructibilité sur les espaces non bâtis situés en frange des espaces naturels/agricoles, conformément aux nouvelles directives de l'Etat,
- Intégrer les perceptions paysagères dans les réflexions urbaines et architecturales :
 - . le PLU développera des dispositions réglementaires en faveur de la protection des paysages : gabarits à privilégier, gérer l'implantation du bâti et des accès privatifs par rapport aux restanques, favoriser le maintien de la densité végétale.

Organiser le développement urbain en tenant compte des sensibilités paysagères de la commune de Tourrettes-sur-Loup

1. Délimiter les enveloppes urbaines en tenant compte des sensibilités paysagères

- conforter la centralité du village perché et ses abords :
 - . protéger et mettre en valeur son patrimoine architectural,
 - . affirmer son rôle de pôle central, notamment par le maintien de l'habitat des résidents à l'année, le renforcement des équipements et services, commerces de proximité.
 - . engager l'extension urbaine sur le secteur du Prè-Neuf.
- Accompagner le développement du pôle de centralité secondaire de Pont du Loup :
 - . mettre en oeuvre l'extension urbaine vers l'Est, dans le prolongement du hameau existant afin de créer un pôle de vie mêlant logements, services, commerces et équipements de proximité.



- Prévoir l'évolution des quartiers résidentiels existants en fonction de leur composante urbaine et de leur sensibilité paysagère
 - . densifier les espaces urbains constitués par comblement des dents creuses, sur les secteurs proches du village, desservis par l'ensemble des réseaux (eau, assainissement, voirie et défense incendie) et formant des espaces urbains constitués conformément aux dispositions de la loi montagne, en frange sud,
 - . contenir l'expansion urbaine des quartiers d'habitat individuel situés en frange des espaces naturels qui forment le grand paysage, le long des coulées vertes que forment les vallons,
 - . maintenir le caractère paysager des quartiers en limitant la densification bâtie et en conservant des coupures d'urbanisation naturelles

2. Requalifier et mettre en valeur les « entrées de ville » :

- Requalifier l'entrée de ville Est dans le quartier du Pré-Neuf par le développement d'un pôle secondaire urbain. Cette entrée Est du village devra faire l'objet d'une attention particulière : gestion des circulations modes actifs (piétons, vélos), accompagnement paysagers des espaces publics (stationnement, cheminements piétons, jardins, ...),
- Repenser l'aménagement urbain du hameau de Pont du Loup, en lien avec la commune de Gourdon et dans la perspective de la création d'un pôle de centralité qui réponde aux besoins en logements pour tous, qui intègre les modes de déplacements actifs (vélos, piétons), qui offre des commerces, services et équipements de proximité.
- Préserver les anciennes bergeries troglodytes en entrée de ville Ouest.

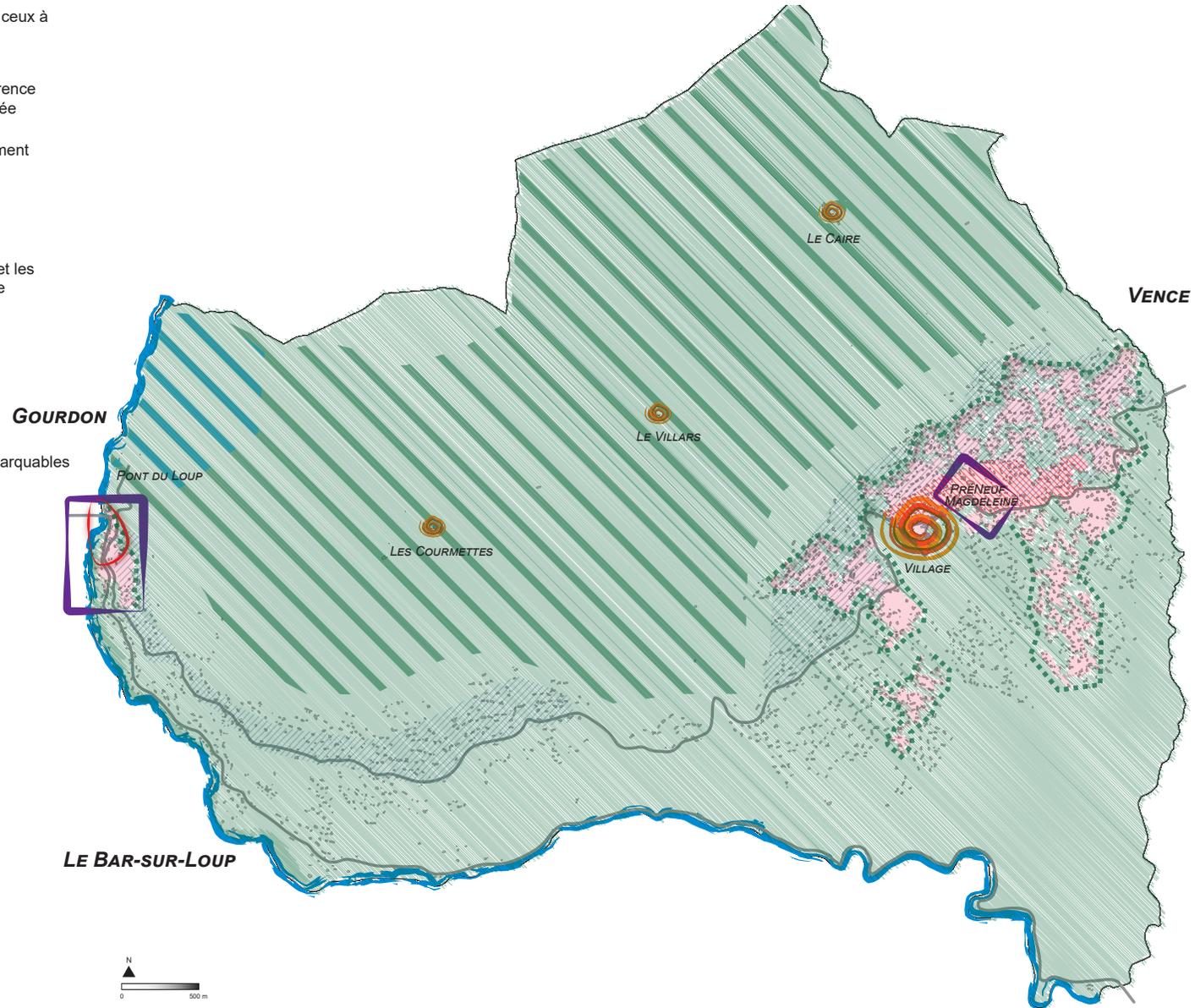


L'incitation à l'amélioration des performances énergétiques et à la production et l'autoconsommation d'énergie renouvelable dans les bâtiments :

- Faciliter le recours aux énergies nouvelles, sous réserve de la protection des sites et des paysages – panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en toitures, aérothermie et géothermie basse température, biomasse-bois en foyer fermé pour les bâtiments individuels –. Un effort particulier sera demandé aux constructions neuves.
- Intégrer la Haute Qualité Environnementale (HQE) et l'autoconsommation énergétique (réseau de chaleur, chaufferies-bois) dans les opérations d'aménagement, tout en favorisant l'innovation architecturale.
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments anciens – intégrer les réglementations thermiques en vigueur et répondre aux objectifs nationaux (à partir de 2020, tous les bâtiments publics devront être réalisés en basse consommation et en énergie passive ou positive).

ORIENTATION N°1 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ET UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

-  Renforcer la centralité de certains quartiers, notamment ceux à proximité des axes de communication et des principaux équipements
-  Prévoir une évolution des quartiers résidentiels en cohérence avec leur niveau d'équipement et une trame urbaine aérée
-  Engager le réaménagement des secteurs de développement urbain
-  Requalifier et mettre en valeur les « entrées de ville »
-  Protéger et préserver l'identité patrimoniale communale et les sites remarquables, comme le village perché et son socle
-  Contenir l'urbanisation et préserver les boisements et les espaces remarquables
-  Prendre en compte les espaces paysagers sensibles
-  Préserver les espaces, paysages et milieux les plus remarquables



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



ORIENTATION N°2

*CONFORTER LE RÔLE ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL COMMUNAL*



- **Mettre à niveau l'offre en matière d'équipements liés à la vie quotidienne**, et répondre aux besoins projetés de la commune – *gestion et entretien des équipements culturels, sportifs, scolaires, touristiques, renforcement de l'offre de stationnement à Pont du Loup.*
- **Confirmer l'identité culturelle communale et son rayonnement dans le département :**
 - Encourager l'offre touristique, notamment par une offre hôtelière moyenne gamme, des gîtes, des maisons d'hôtes... et maîtriser le tourisme vert dans les espaces naturels et pastoraux.
 - Préserver la culture de la violette, emblème de Tourrettes-sur-Loup, en améliorant notamment la visibilité de la Bastide aux Violettes et de la Confiserie Florian.
 - Poursuivre la réflexion sur la création de circuits « historiques » et « verts ».
 - Valoriser les circuits cyclistes ainsi que les zones d'activités sportives.
- **Développer et asseoir les activités économiques et les services afin de pérenniser le dynamisme communal :**
 - Aider au maintien des commerces et services de proximité, notamment au niveau du village et du hameau de Pont du Loup.
 - Mettre à disposition des entreprises de terrassement des sites offrant des disponibilités foncières, notamment pour le stationnement des engins.
 - Développer les services et créer de nouveaux emplois pour ancrer les populations actives.



- **Préserver les espaces affectés aux activités agricoles, pastorales et forestières et encourager le développement de cette filière sur le territoire communal :**

Les orientations du PADD en matière agricole s'inscrivent dans la Stratégie Agricole de la CASA* et s'articulent suivant les 3 axes de travail et le programme d'actions définis par celle-ci.

- **Préserver le foncier agricole :**
 - participer aux opérations innovantes menées par la CASA en matière de gestion du foncier,
 - valoriser le foncier à potentiel agricole et pastoral : inscription en zone agricole au PLU, de l'ensemble des secteurs identifiés par la CASA dans son document stratégique,
 - accompagner et s'impliquer dans les actions en matière de restructuration foncière agricole,
 - favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, porteurs de productions locales diversifiées.
- **Développer le potentiel économique des exploitations agricoles :**
 - soutenir et développer les circuits courts de commercialisation (paniers, points de vente des producteurs, marchés locaux, restauration collective à partir de produits locaux...)
 - soutenir la diversification des exploitations agricoles et valoriser les produits du terroir,
 - soutenir le développement de l'agritourisme : circuits touristiques organisés autour des particularités locales : la culture de la violette, le maraîchage bio, l'oléiculture, l'apiculture, la vigne.
- **Développer et promouvoir une agriculture durable :**
 - développer le pastoralisme pour la gestion des espaces naturels, notamment sur les massifs de la Sine et du Mounard : entretien des milieux forestiers, lutte contre les incendies de forêt, protection de la biodiversité,...

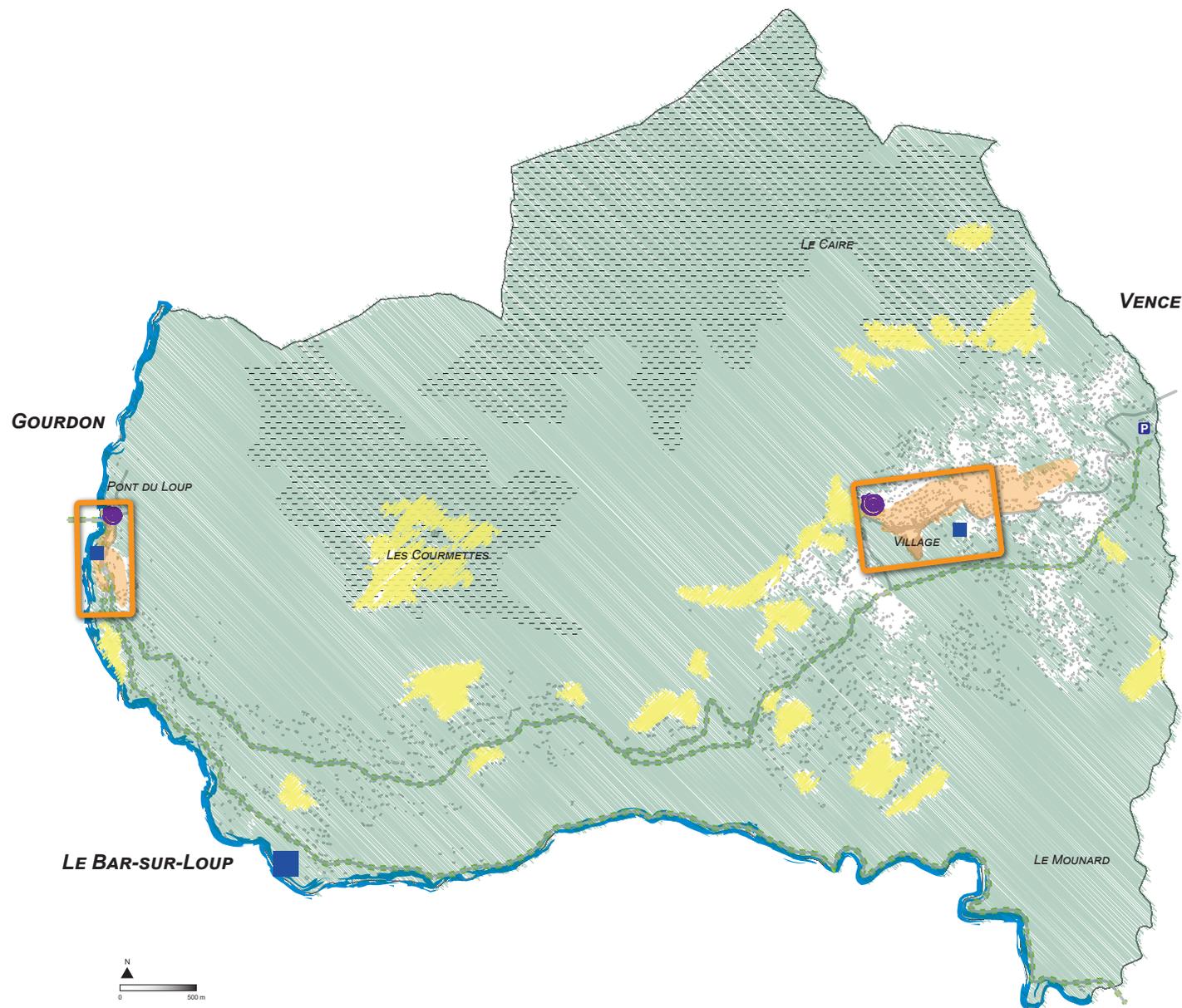
* Établie en partenariat avec la chambre d'Agriculture, le PNR Préalpes d'Azur, la commune et le monde agricole.



- tendre vers un regroupement des secteurs à vocation pastorale dans la perspective de créer une continuité de massifs au sein du territoire de Tourrettes mais également avec les territoire voisins,
 - participer aux actions d'accompagnement en faveur de la cohabitation entre les éleveurs, les riverains et les touristes.
 - accompagner et sensibiliser les agriculteurs à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement,
 - valoriser le patrimoine agricole, notamment le patrimoine oléicole, les paysages de restanques, les bergeries,
 - permettre la réhabilitation et l'aménagement de bâtiments agricoles, sous réserve de l'absence de risques naturels.
- Classer les secteurs agricoles actuellement exploités et ceux dotés d'un potentiel agricole en zone A avec une réglementation spécifique.

ORIENTATION N°2 : CONFORTER LE RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL COMMUNAL

-  Faciliter l'implantation de commerces de proximité dans les secteurs de centralité
-  Affirmer le centre historique, son extension et Pont du Loup comme principaux lieux de vie économique
-  Mettre à niveau l'offre en matière d'équipements culturels, sportifs et scolaires
-  Offrir des possibilités foncières pour le stationnement des engins motorisés
-  Préserver les espaces agricoles et renforcer cette activité par le maintien des exploitations
-  Valoriser les espaces agropastoraux
-  Confirmer l'identité culturelle communale et notamment la visibilité de la Bastide aux Violettes et la Confiserie Florian
-  Valoriser les circuits cyclistes
-  Entretien et restaurer les espaces boisés, forestiers et maîtriser le tourisme vert





ORIENTATION N°3

***ASSURER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE NATUREL
ET DES RISQUES, DANS LE RESPECT
DES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE***



- **Protéger et préserver les espaces, paysages et milieux du patrimoine naturel et montagnard de grande qualité paysagère et écologique :**
 - Les espaces remarquables protégés – *crêtes et versants des Préalpes de Grasse, pics au nord de Tourrettes-sur-Loup, gorges du Loup, les Lauves sur le quartier de la Gare, ...*
 - Les espaces paysagers sensibles – *continuités naturelles entre la vallée du Loup et les Baous, espaces paysagers en amont de la RD 2210, arbres de grande valeur patrimoniale...*
 - Les milieux caractéristiques – *vieux village et son socle, oliveraies, lauves...*
- **Préserver les espaces agricoles et pastoraux** en valorisant les espaces cultivés sur les replats du Domaine des Courmettes et du Caire notamment, et les versants montagneux.
- **Maintenir, protéger voire reconstituer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques**, par la définition d'une trame verte et d'une trame bleue précisée dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et par la création de coupures d'urbanisation significatives, notamment ceux inclus dans le réseau Natura 2000 du Loup.
- **Préserver la ressource en eau qui constitue la trame bleue de la commune :**
 - Protéger et mettre en valeur le Loup et les vallons – *protéger des berges, préserver les ripisylves avec des marges de recul, limiter les rejets de polluants avec des systèmes d'assainissement performants...*
 - Protéger la qualité des eaux de surface (cours d'eau...) et des eaux souterraines (captages).

ORIENTATION N°3 : ASSURER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET DES RISQUES, DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE



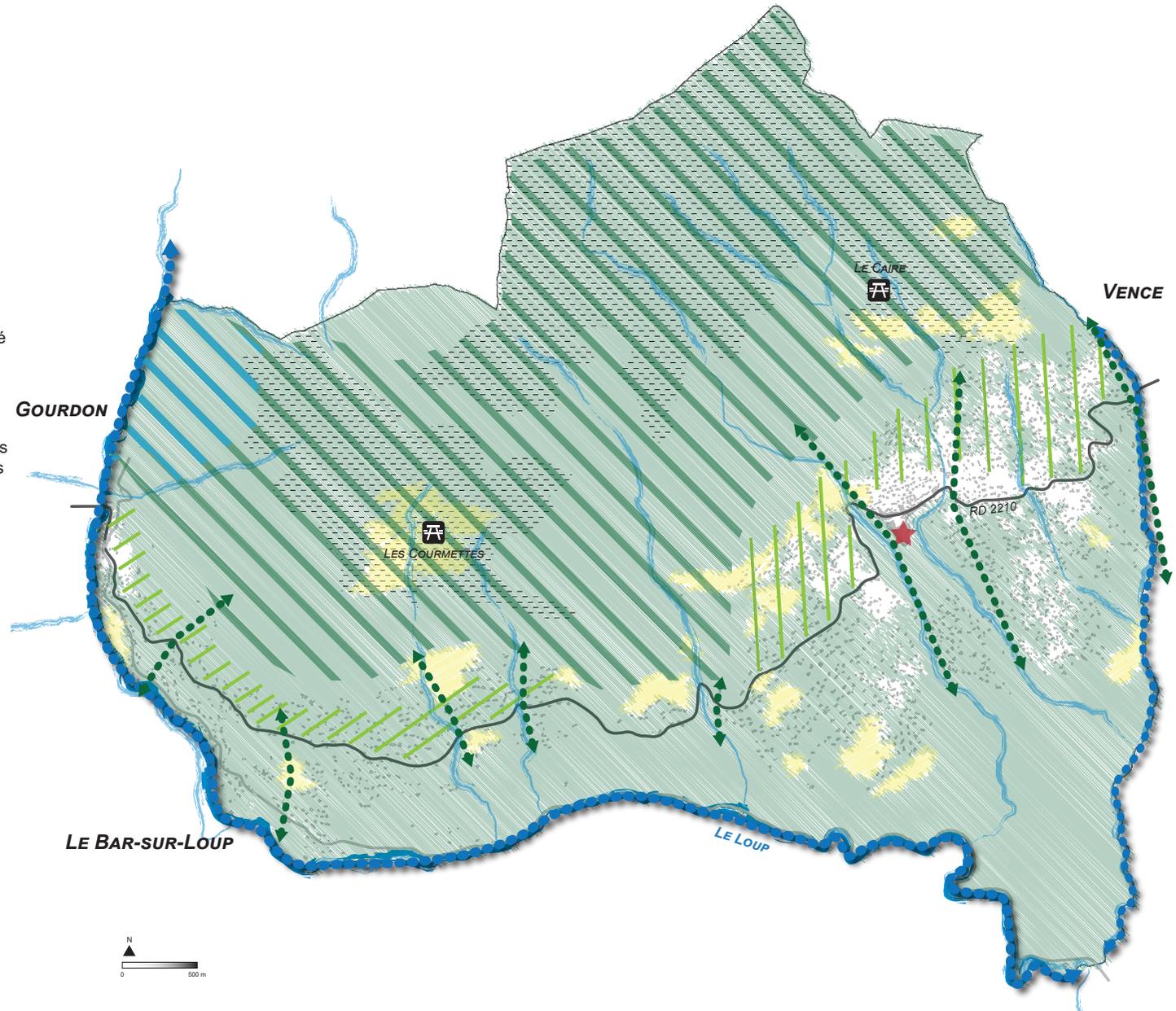
- Économiser l'eau potable en sensibilisant le public sur les économies et les techniques à mettre en place.
- **Gérer et valoriser les espaces naturels et notamment leur ouverture au public – concilier les activités pastorales et les activités sportives de nature, notamment au niveau des Courmettes et du Caire.**
- **Assurer la protection des personnes et des biens au regard des risques naturels connus :**
 - Identifier et gérer les secteurs exposés, ou susceptibles de l'être, à des phénomènes de risques naturels (incendie, inondation, mouvement de terrain...).
 - Favoriser les pratiques économiques et les techniques traditionnelles permettant de sécuriser l'environnement.
 - Instaurer des zones de pare-feu en frange urbaine, notamment par le développement des zones agricoles.
- **Lutter contre l'imperméabilisation des sols et des risques de ruissellement :**
 - Limiter l'artificialisation des sols dans les secteurs et particulièrement dans les secteurs urbains, notamment sur les versants.
 - Préserver les axes des vallons et les écoulements naturels des modes d'occupation des sols contraires à leur vocation.
 - Poursuivre et encourager la réalisation de travaux hydrauliques, notamment la réalisation d'ouvrages de réception et de stockage des eaux pluviales.



- **Conforter la gestion des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et renforcer la gestion de l'assainissement des eaux usées ainsi que la gestion des eaux pluviales**, afin de prévenir les insuffisances, les risques de pollution et les risques naturels induits par le ruissellement :
 - *Renforcer les réseaux dans les secteurs urbanisés,*
 - *La commune doit travailler en concertation avec la CASA pour l'assainissement et le pluvial (transfert de compétence à cette dernière, initié par la loi NOTRe) et le SIEVI pour l'eau.*

ORIENTATION N°3 : ASSURER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET DES RISQUES, DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

-  Protéger et préserver les réservoirs de biodiversité (boisement, jardin, parc...), participant à la définition de la trame verte communale
-  Préserver un équilibre «végétal - minéral» et maintenir la qualité paysagère des espaces
-  Préserver les espaces, paysages et milieux les plus remarquables
-  Développer la trame verte communale et relier les réservoirs de biodiversité entre eux
-  Protéger les cours d'eau, maintenir leur qualité et constituer la trame bleue communale
-  Préserver les espaces agricoles et pastoraux
-  Concilier les activités pastorales et les activités sportives de nature, notamment au niveau des Courmettes et du Caire.
-  Protéger le vieux village et son socle





ORIENTATION N°4

GARANTIR UNE MOBILITÉ ET UN MODE DE VIE DURABLES



□ Promouvoir les transports collectifs et les modes doux :

- Mettre en oeuvre le programme d'action du Plan de Déplacement Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) – *amélioration du confort, de la régularité, de l'accessibilité...*
- Favoriser les liens entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les territoires voisins, notamment le Pays de Vence.
- Sensibiliser à la limitation du « tout-voiture ».
- Rechercher le développement d'une navette urbaine.
- Améliorer l'offre en transports scolaires, notamment vers Vence, le Centre international de Sophia Antipolis et le collège international César de Roquefort-les-Pins.

□ Rechercher un partage équilibré et sécurisé de l'espace public :

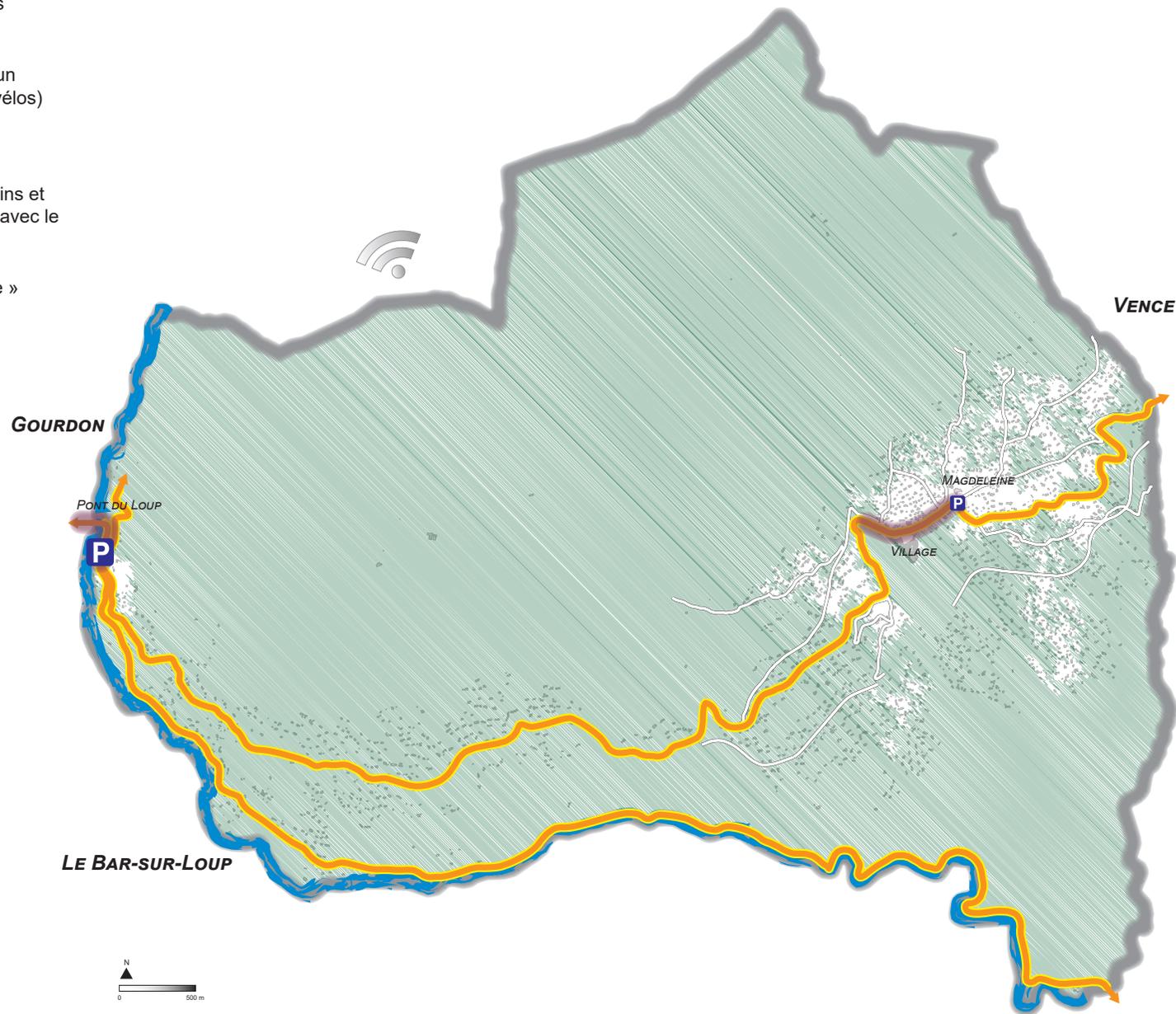
- Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les secteurs de Pont du Loup et du village.
- Résorber les points noirs de fluidité et de sécurité sur les principales voies, notamment à Pont du Loup, en liaison avec Gourdon.
- Faciliter les circulations douces en renforçant le maillage des parcours piétonniers et cyclistes, notamment vers le vieux village, Gourdon, les points d'arrêts de transports en commun et les équipements structurants – *écoles, Bastide aux Violettes...*



- Améliorer la lisibilité des cheminements piétons, notamment entre les parkings de la Magdeleine, de la maternelle et le centre historique,
 - Intégrer les modes actifs (piétons et vélo) dans le cadre de chacune des opérations d'aménagement développées dans le pôle de centralité de Pont du Loup.
 - Poursuivre l'aménagement du circuit cyclo-touristique le long de l'ancien Chemin de Fer de Provence qui relie Vence à Grasse, avec la réalisation de la passerelle piéton/vélo sur le vallon de Pascaressa.
 - Améliorer la gestion des déchets sur la commune en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA).
- **Réorganiser et optimiser l'offre de stationnements :**
- Organiser le stationnement en cohérence avec le développement des transports collectifs et des lieux de covoiturage.
 - Maintenir et renforcer, si possible, les parkings publics à proximité du centre historique pour poursuivre la limitation d'accès aux véhicules motorisés.
 - Améliorer l'accessibilité des Gorges du Loup et faciliter les liens entre le hameau du Pont du Loup et le village de Gourdon, notamment par la création de nouvelles aires de stationnement.
- **Équiper le territoire du « tout numérique » :**
- Participer à la mise en oeuvre des priorités d'aménagement numérique définies dans le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) – *desservir en très haut débit les zones d'activité et les bâtiments publics, permettre le développement du dégroupage, favoriser la montée en débit de l'ensemble des foyers...*
 - Promouvoir le télétravail.

ORIENTATION N°4 : GARANTIR UNE MOBILITÉ ET UN MODE DE VIE DURABLES

-  Promouvoir et développer les transports collectifs
-  Améliorer les accès, tout en favorisant un maillage par les modes doux (piétons, vélos)
-  Augmenter l'offre en stationnement
-  Sécuriser la traversée des centres urbains et veiller à une organisation harmonieuse avec le cadre de vie
-  Equiper le territoire du « tout numérique »





ORIENTATION N°5

*MODÉRER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE
ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN*

ORIENTATION N°5 : MODÉRER LA CONSOMMATION DEL'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN



- **Maîtriser le développement communal, en adéquation avec les ressources et les équipements et en préservant le cadre de vie de Tourrettes-Sur-Loup :**
 - les perspectives de croissance démographique sont fixées à environ 0,3% par an à l'horizon 2035, soit environ + 13 habitants par an et + 21 logements par an.
- **Contenir l'enveloppe urbaine et assurer un équilibre entre les espaces urbains et les espaces naturels et agricoles :**
 - Définir l'enveloppe urbaine en la limitant en priorité aux espaces bâtis existants, aux espaces pouvant assurer un développement urbain mesuré de la commune et aux secteurs situés à proximité des centralités (commerces, services, transports en commun,...).
Ainsi, les espaces à vocation urbaine représentent près de 6 % du territoire communal. Dans ces zones urbaines, près de 5 % des espaces sont préservés par des éléments de paysage et par des espaces boisés classés.
 - Préserver les espaces naturels et agricoles assurant le maintien du paysage identitaire et de la biodiversité sur le territoire communal.
- **Envisager une forme de développement permettant de resserrer l'espace urbain :**
 - Poursuivre les opérations de rénovation et réhabilitation du patrimoine bâti dégradé ou vacant, notamment par la réhabilitation des logements vacants, soit près de 7 logements d'ici 2035.
 - Optimiser le développement de l'urbanisation (habitat, activités, équipements, ...) sur des secteurs assurant un niveau de desserte et d'équipement suffisant,
 - Utiliser le potentiel constructible des espaces vierges au sein de l'enveloppe urbaine, en cohérence avec les paysages, la qualité de vie de Tourrettes-sur-Loup et le niveau d'équipement.

ORIENTATION N°5 : MODÉRER LA CONSOMMATION DEL'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

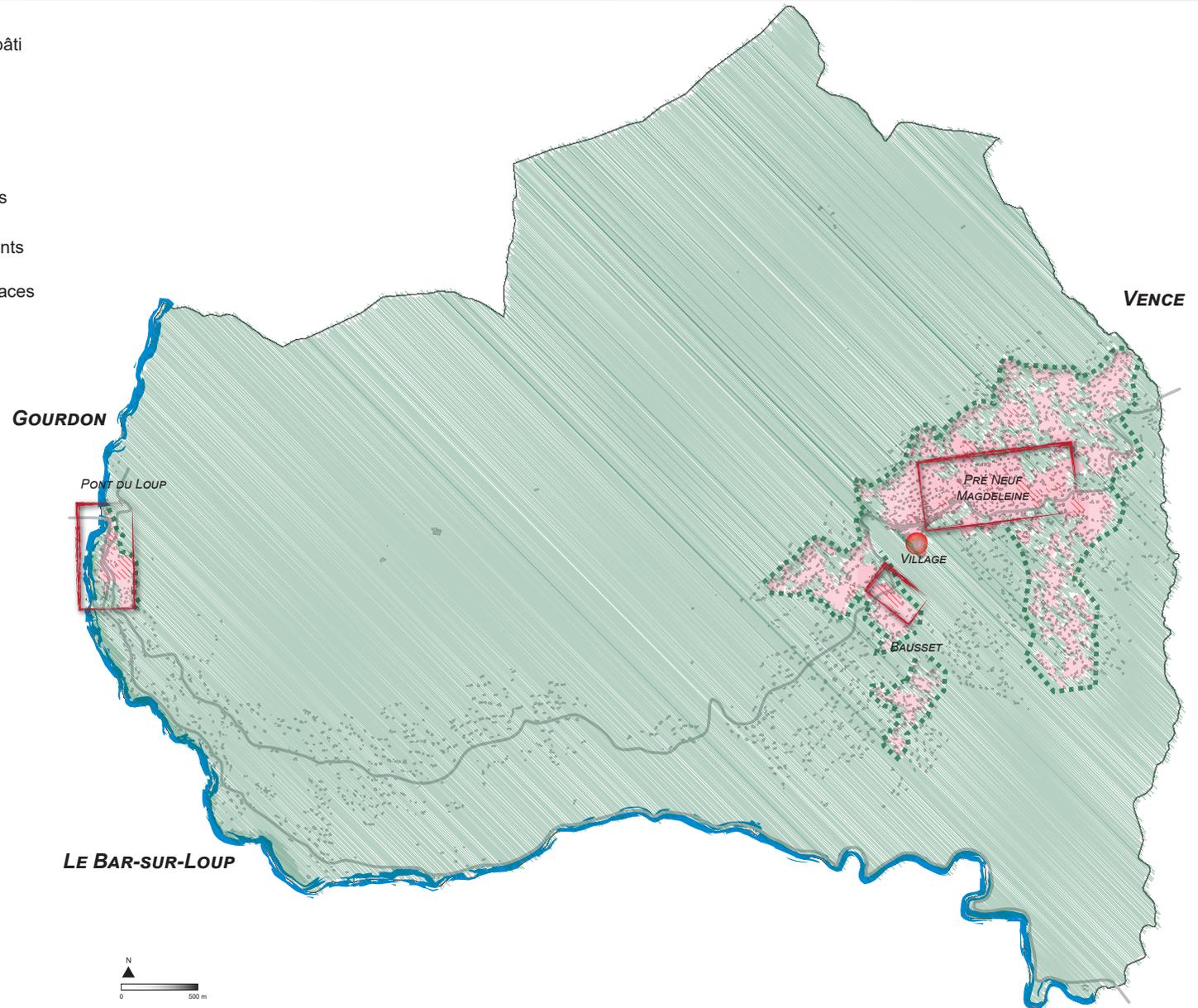


Ainsi, pour répondre aux besoins identifiés en logements, en stationnements et en équipements à l'horizon 2035, la consommation de l'espace sur le territoire de Tourrettes-sur-Loup s'élève à environ 13 hectares :

- » environ 7,5 ha d'espaces non bâtis situés dans les espaces interstitiels des secteurs déjà urbanisés et en continuité des enveloppes urbaines constituées seront nécessaires pour répondre aux besoins en logements (90%) et en équipements (10%).
 - » environ 5,5 ha d'espaces non bâtis situés en extension de l'enveloppe urbaine seront nécessaires pour répondre aux besoins en logements (94%) et en équipements (6%) et devront en outre être intégrés à la nouvelle enveloppe urbaine du PLU.
- Plus de 90 % de la consommation d'espace en extension de l'enveloppe urbaine concerne des emplacements réservés pour mixité sociale.

ORIENTATION N°5 : MODÉRER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

-  Encourager la réhabilitation du patrimoine bâti
-  Contenir l'enveloppe urbaine
-  Favoriser le renouvellement urbain et la densification, notamment dans les secteurs urbains constitués, proche des équipements
-  Répondre aux besoins identifiés en logements
-  Contenir l'urbanisation et préserver les espaces naturels et agricoles





SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS

DÉVELOPPER UNE VILLE ACTIVE ET UNE OFFRE EN LOGEMENT ADAPTÉE

-  Renforcer la centralité de certains quartiers, notamment ceux à proximité des axes de communication et des principaux équipements
-  Prévoir une évolution des quartiers résidentiels en cohérence avec leur niveau d'équipement et une trame urbaine aérée
-  Développer les secteurs stratégiques de renouvellement urbain et d'aménagement
-  Mettre à niveau l'offre en matière d'équipements culturels, sportifs et scolaires

PROTÉGER ET DÉVELOPPER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET PATRIMONIAUX

-  Protéger et préserver l'identité patrimoniale communale et les sites remarquables
-  Préserver les espaces agricoles et renforcer cette activité par le maintien des exploitations
-  Valoriser les espaces agropastoraux
-  Préserver les espaces, paysages et milieux les plus remarquables
-  Préserver un équilibre «végétal - minéral» et maintenir la qualité paysagère des espaces
-  Assurer des liaisons entre les réservoirs de biodiversité et maintenir des coupures urbaines
-  Concilier les activités pastorales et les activités sportives de nature.
-  Protéger les cours d'eau, maintenir leur qualité et constituer la trame bleue communale
-  Contenir l'urbanisation et préserver les boisements et les espaces remarquables

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE CIRCULATION

-  Promouvoir et développer les transports collectifs
-  Augmenter l'offre en stationnement

